

LOI N° 2005-32 DU 31 AOUT 2005

Portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 23 mai 2005 à Cotonou entre la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la République du Bénin dans le cadre du financement partiel du projet de pavage de rues et d'assainissement dans la ville de Djougou (PPRAD).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

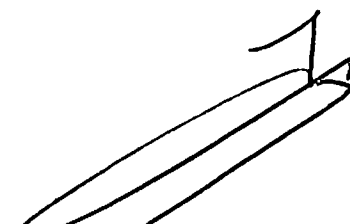
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'Accord de prêt, d'un montant de quatre milliards (4.000.000.000) de francs CFA signé le 23 mai 2005 à Cotonou entre la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la République du Bénin dans le cadre du financement partiel du projet de pavage de rues et d'assainissement dans la ville de Djougou (PPRAD).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 31 août 2005,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



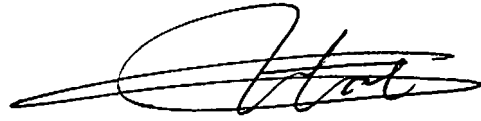
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Christiane Jeanne-Marie O.TABELE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MTPT 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3
UNIPAR-FDSP 02 JO 1.